



Troisième vague de labellisation E3D

publié le 08/10/2018 - mis à jour le 09/11/2018

Labellisation des Ecoles et Etablissements en Démarche de Développement Durable

Descriptif :

La troisième campagne de labellisation des Ecoles et Etablissements en Démarche de Développement Durable est ouverte.

Retour des demandes de labellisation pour le 15 novembre 2018.

Sommaire :

- Labellisation E3D des écoles
- Labellisation des établissements du second degré
- Procédure pour candidater

Depuis la fin de l'année 2016, l'académie a impulsé une démarche de labellisation des écoles et des établissements scolaires en démarche de développement durable (E3D).

Plus de quarante écoles et établissements ont obtenu un label, à l'issue des deux premières vagues de labellisation, montrant ainsi leur intérêt pour cet enseignement transversal et pour la dimension collective de cet engagement et pour des questions de sociétés désormais vives.

Pour cette troisième vague, les écoles et les établissements du second degré peuvent postuler pour obtenir un des trois labels récompensant la démarche globale mise en oeuvre au sein de l'école ou de l'établissement.

● Labellisation E3D des écoles

Consulter le courrier de Monsieur le recteur sur la labellisation E3D des écoles :

 [Courrier de M. le recteur, labellisation E3D 1er degré](#) (PDF de 750.9 ko)
28 septembre 2018

Consulter le cahier des charges concernant la labellisation des écoles :

 [Le cahier des charges pour la labellisation E3D des écoles](#) (Word de 355.8 ko)

Télécharger la fiche de candidature du premier degré :

 [Fiche de candidature E3D des écoles](#) (Word de 198.9 ko)

● Labellisation des établissements du second degré

Consulter le courrier de Monsieur le recteur sur la labellisation E3D des établissements du second degré :

 [Courrier de M. le recteur labellisation E3D Second degré](#) (PDF de 817.2 ko)
28 septembre 2018

Consulter le cahier des charges concernant la labellisation des établissements du second degré :

 [Le cahier des charges pour la labellisation E3D des établissements du second degré](#) (Word de 373.3 ko)

Télécharger la fiche de candidature du second degré :

 [Fiche de candidature E3D des établissements scolaires](#) (Word de 195.3 ko)

● Procédure pour candidater

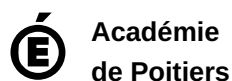
Cette labellisation est une reconnaissance pour les équipes et les élèves engagés dans le développement durable. Elle valorise le travail collectif au sein de l'école ou de l'établissement, comme le travail partenarial avec des acteurs de proximité : élus, associations, acteurs privés.

Cette démarche est également précieuse pour l'élaboration des quatre parcours éducatifs, le parcours citoyen en premier lieu, mais aussi les parcours santé, avenir et d'éducation artistique et culturelle.

Les directeurs d'école, sous couvert de leur IEN, et les chefs d'établissement qui répondent au cahier des charges, pourront déposer un dossier auprès du **Comité Académique d'Éducation au Développement Durable (CAEDD) avant le jeudi 15 novembre 2018** au Pôle Civisme et Citoyenneté du Rectorat à l'adresse pole.civisme-citoyennete@ac-poitiers.fr.

Document joint

 [Echelle descriptive globale - Critères d'évaluation des demandes de labellisation E3D](#) (PDF de 25.5 ko)
Grille d'évaluation 2018



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.